

Fiscalité vaudoise : douloureuse comparaison

www.cvci.ch/fr/fiscalite



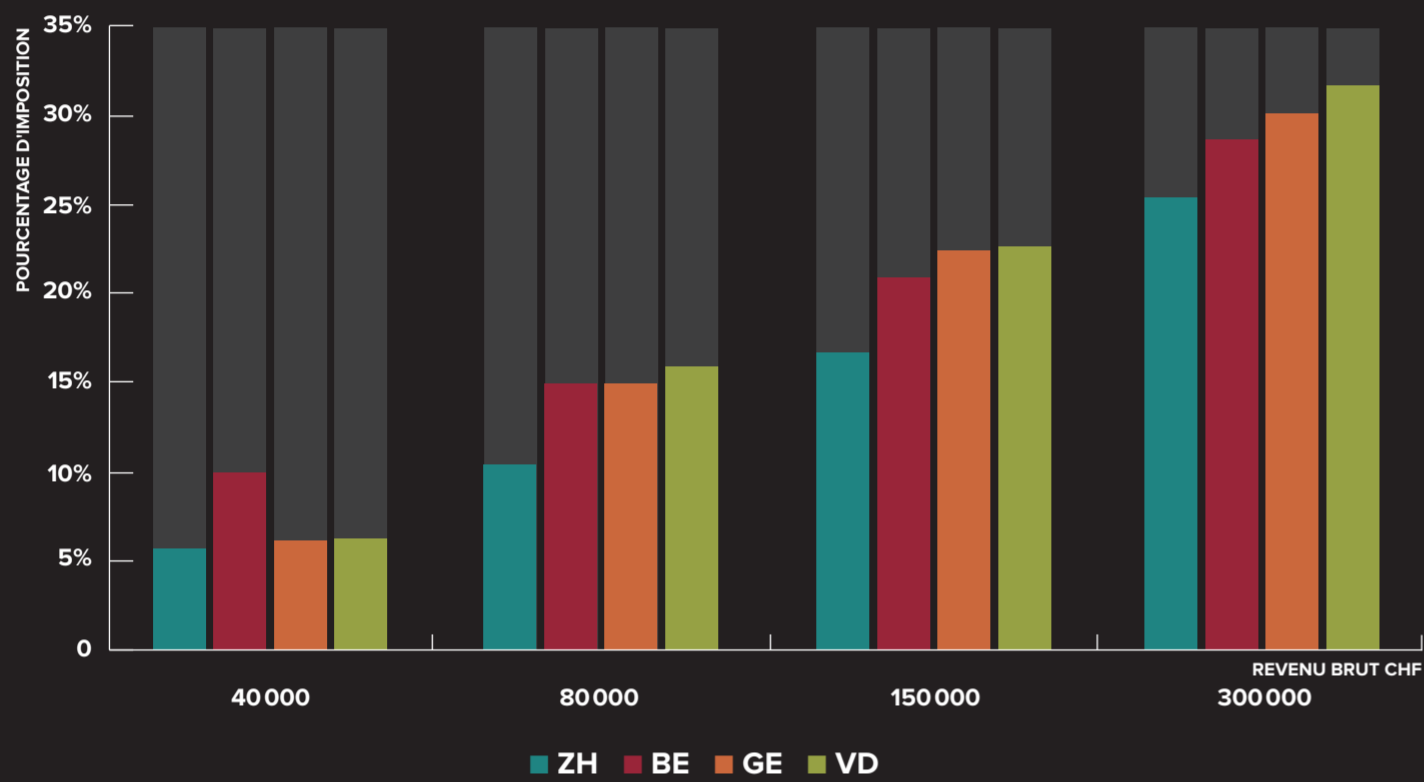
CVC I
CHAMBRE VAUDOISE
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE

La population vaudoise a consenti d'importants efforts pour que le Canton retrouve la prospérité après la crise des années 1990.

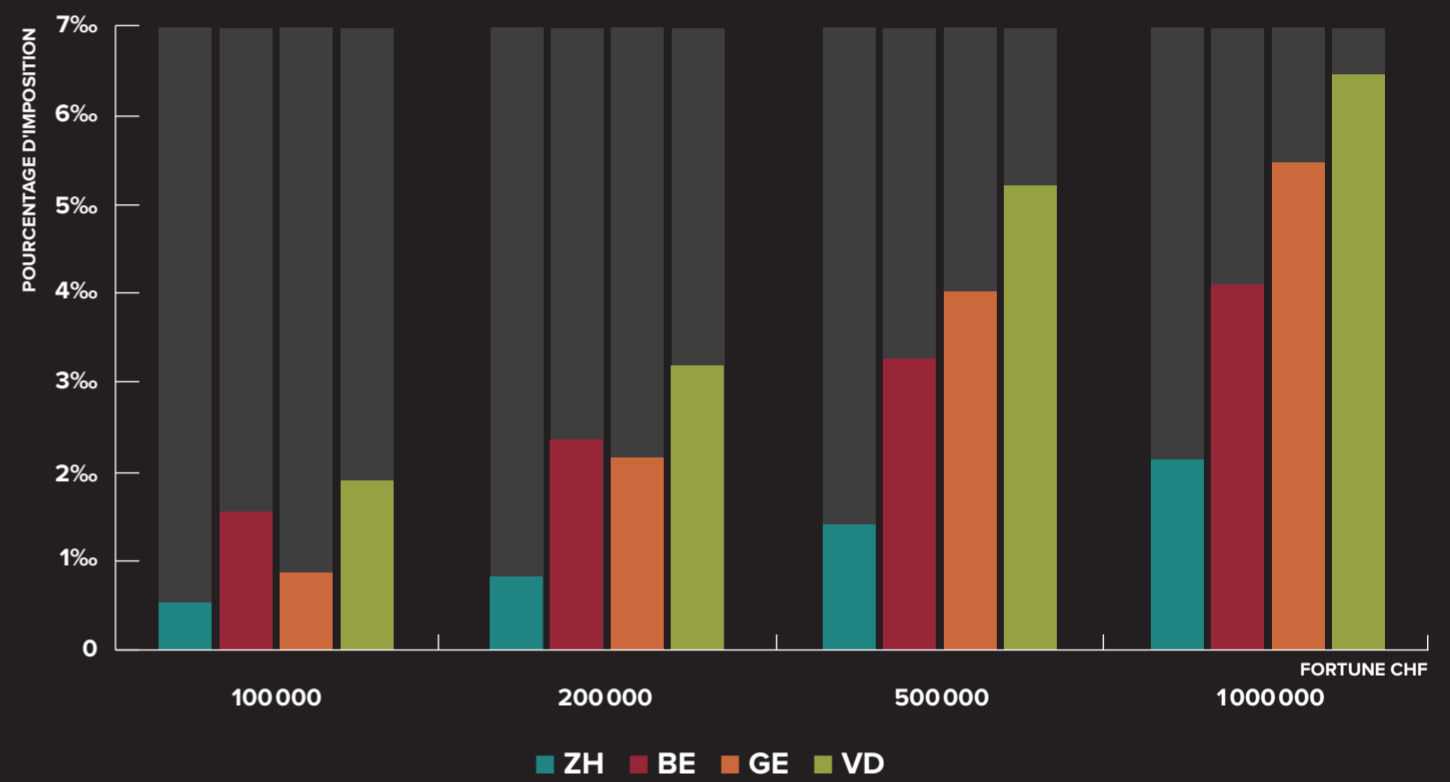
Sur la période 2005-2020, les revenus d'impôts ont augmenté de 69 %. Depuis des années, la situation financière du Canton est excellente, mais Vaud demeure dans le trio de tête des cantons imposant le plus les personnes physiques, en particulier les classes moyennes et supérieures. La comparaison intercantonale indique un décalage ni justifié, ni justifiable.

Une vraie réforme cantonale de la fiscalité des personnes physiques doit aujourd'hui être menée. Eclairage chiffré.

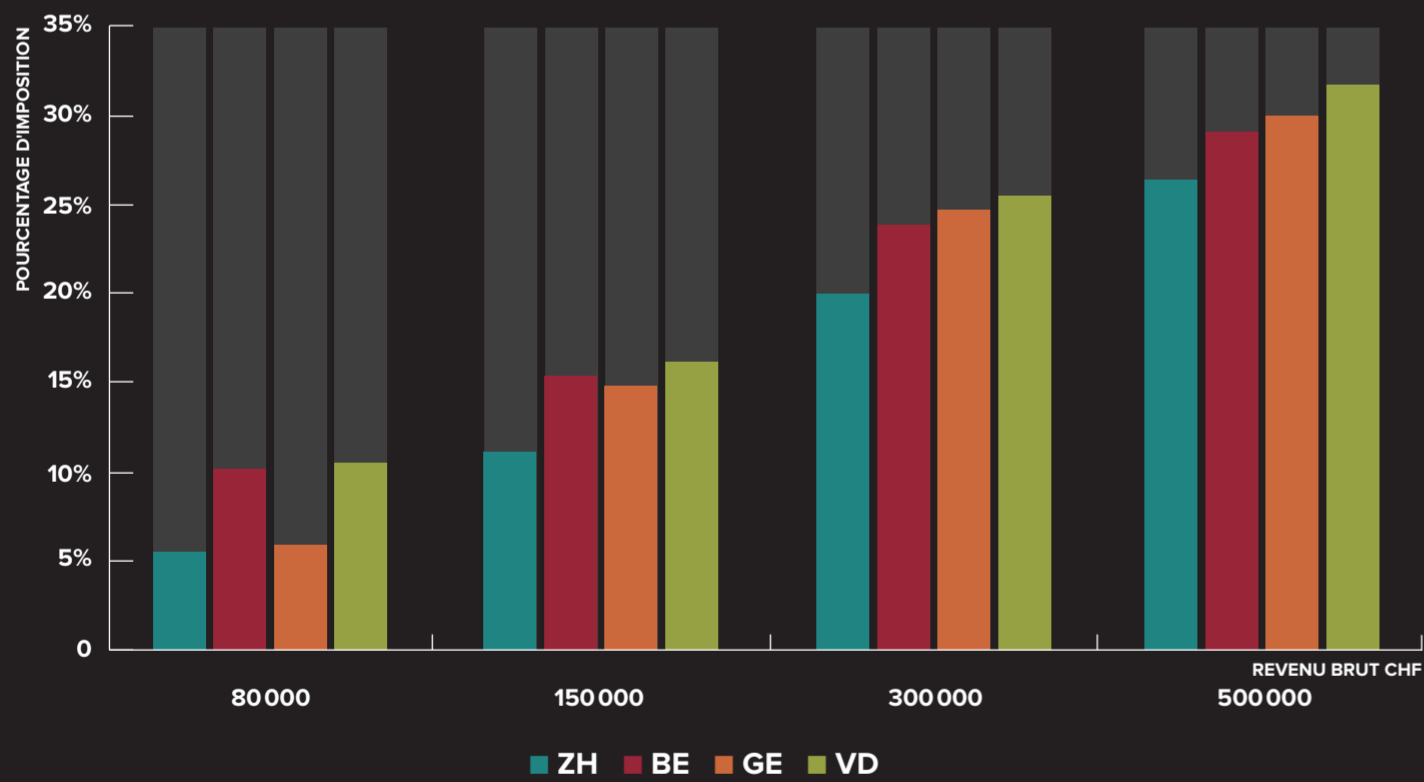
Célibataire impôt sur le revenu en 2021



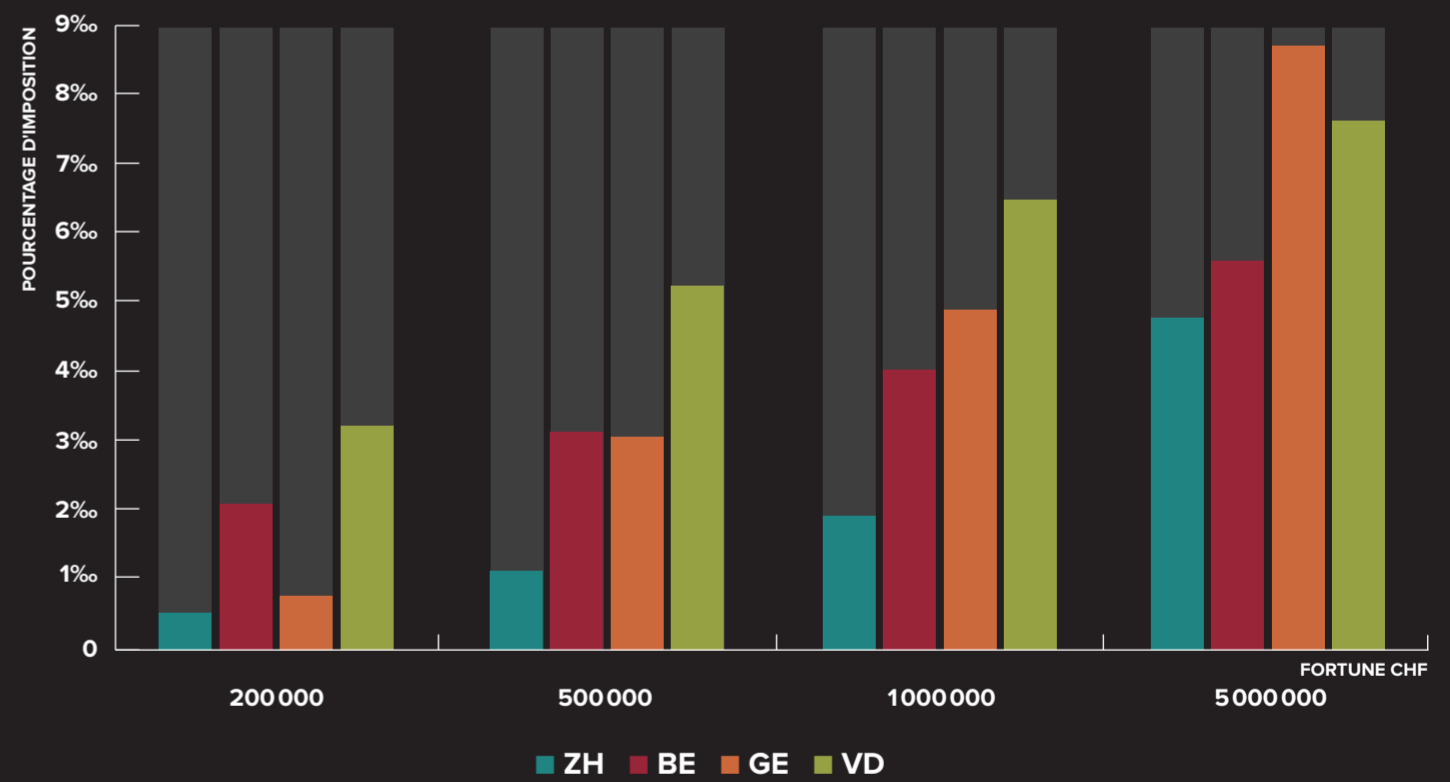
Célibataire impôt sur la fortune en 2021



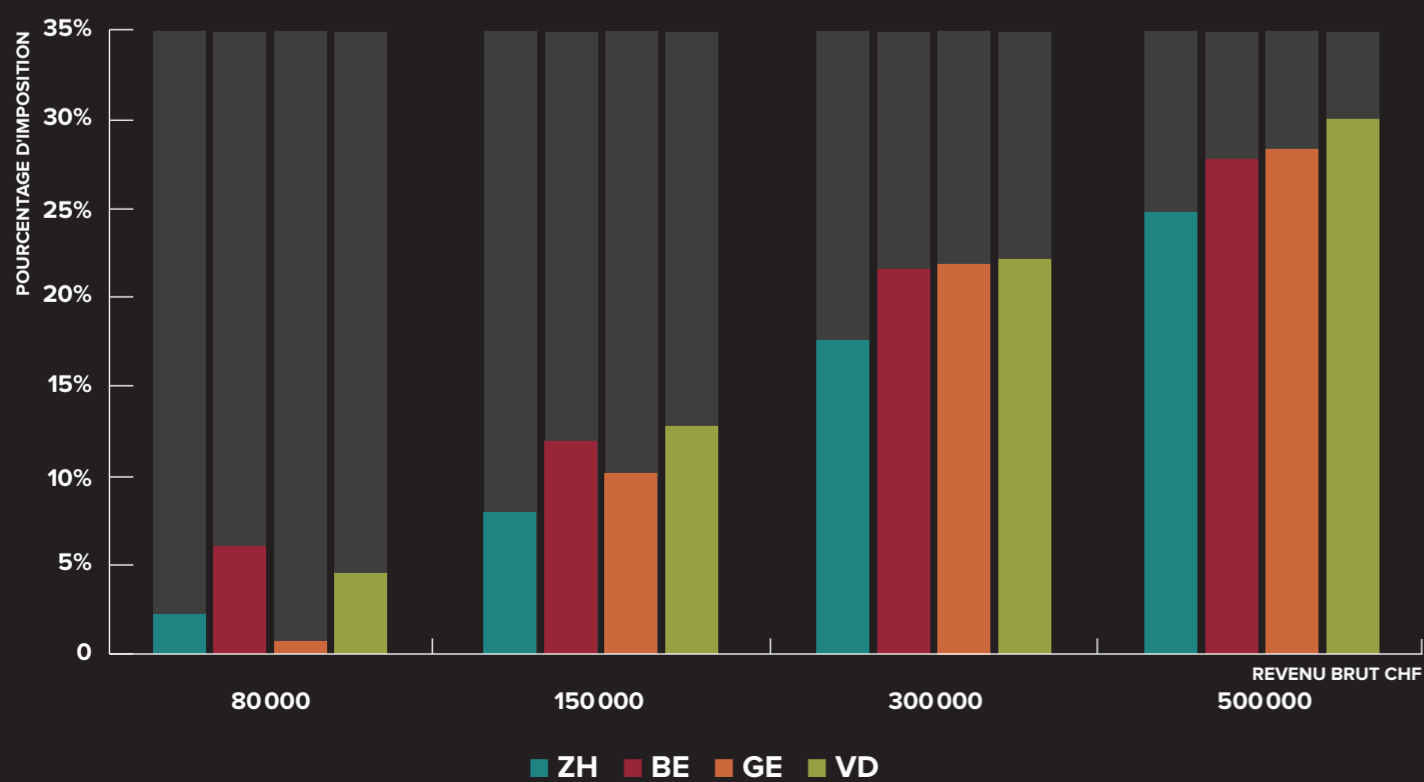
Marié sans enfant impôt sur le revenu en 2021



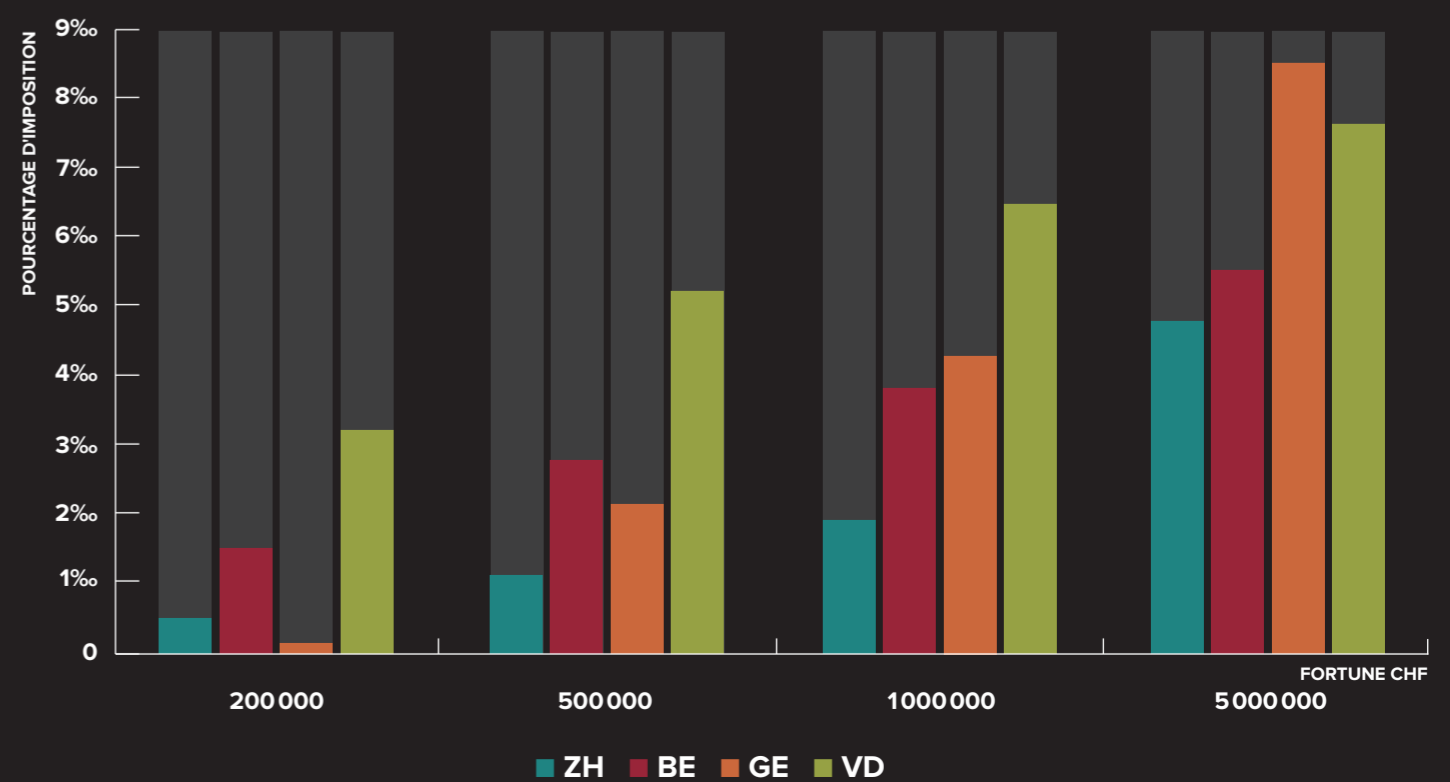
Marié sans enfant impôt sur la fortune en 2021



Marié avec deux enfants impôt sur le revenu en 2021



Marié avec deux enfants impôt sur la fortune en 2021



Fiscalité vaudoise : douloureuse comparaison

La situation fiscale des entreprises est aujourd'hui paradoxale. Alors que nous pensions avoir gagné durablement en attractivité grâce aux réformes RIE III et RFFA, les décisions internationales de l'OCDE nous obligent à remettre, en partie, l'ouvrage sur le métier.

Quant à la fiscalité des personnes physiques, elle reste comparativement très lourde dans le canton de Vaud où elle n'a pas évolué significativement depuis plus de vingt ans. Ajoutez à cela la démultiplication des taxes pour financer les projets de l'Etat et vous constaterez à quel point la facture s'avère salée pour les contribuables vaudois.

Les signaux sont pourtant au vert pour entamer une véritable réforme. Les finances cantonales se portent insolemment bien puisque, depuis dix ans, le canton dégage des bénéfices. A coup de 600 à 700 millions par année, on approche des 6 milliards cumulés.

Réformer l'imposition des personnes physiques constituerait une bouffée d'oxygène pour le pouvoir d'achat de toute la population, à commencer par la classe moyenne. De plus, ce serait un levier important pour la compétitivité du canton de Vaud à même d'éviter des départs de contribuables et des délocalisations d'entreprises en raison du poids des impôts. Face aux défis à venir, il est temps d'oser et d'innover également en matière de fiscalité.

Ce dépliant est un extrait de l'étude fiscale comparative publiée tous les deux ans par la CVCI, sur la base de données officielles et objectives. Cette étude a l'ambition d'indiquer où se situe fiscalement le canton de Vaud, mais aussi d'éclairer les pistes à même d'assurer sa prospérité.

L'étude est disponible en version longue, en PDF, sur www.cvci.ch/fr/fiscalite

Situation financière du Canton et des communes

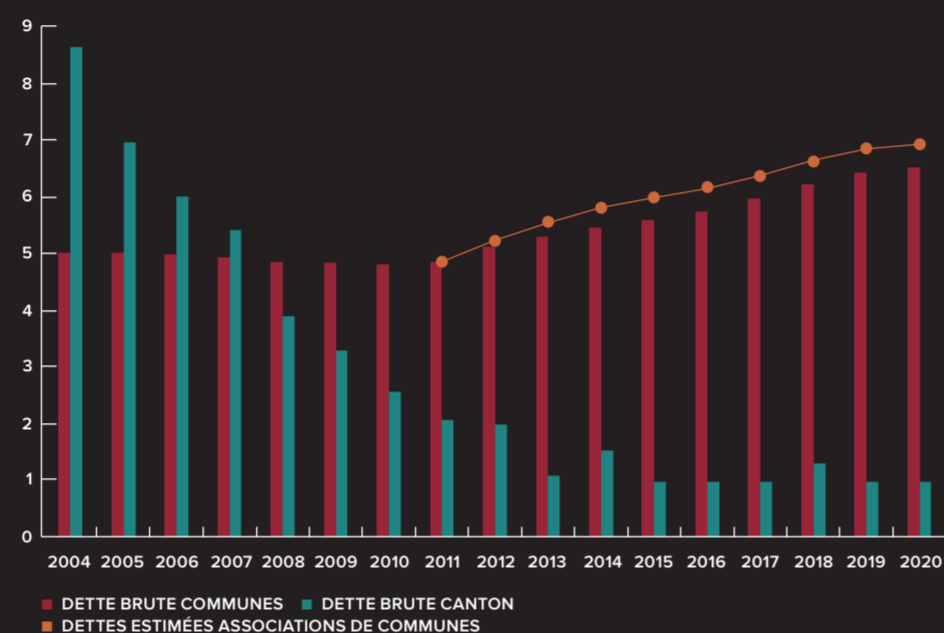
Depuis seize ans, les comptes cantonaux sont positifs. Rien ne semble perturber l'insolente santé financière du Canton. Les derniers comptes démontrent de plus que l'Etat possède une large marge de manœuvre lui permettant d'absorber des imprévus comme la pandémie du Covid-19.

Depuis dix ans, le Canton a ainsi engrangé pas moins de 6 milliards de bénéfices. Le tout sans proposer une seule réforme conséquente de la fiscalité des personnes physiques. Il est aujourd'hui impératif d'entreprendre des modifica-

tions pour rester compétitif et desserrer la pression sur la population et les entrepreneurs.

A l'inverse du Canton, qui s'enrichit, les communes s'appauvrissent. Leur participation à la politique cantonale de désendettement dans les années 2000, et l'évolution des politiques publiques, ont largement contribué au développement d'une dynamique financière qui a profité au Canton. Aujourd'hui, ponctionnées par l'Etat, elles se retrouvent dans une situation difficile, sans parler d'une pérequisition devenue obsolète.

Evolution des dettes brutes du canton et des communes vaudoises, en milliards de CHF



SOURCE: UNION DES COMMUNES VAUDOISES, MARS 2022 (DONNÉES STATISTIQUE VAUD)

Evolution des recettes fiscales et augmentation des charges sociales

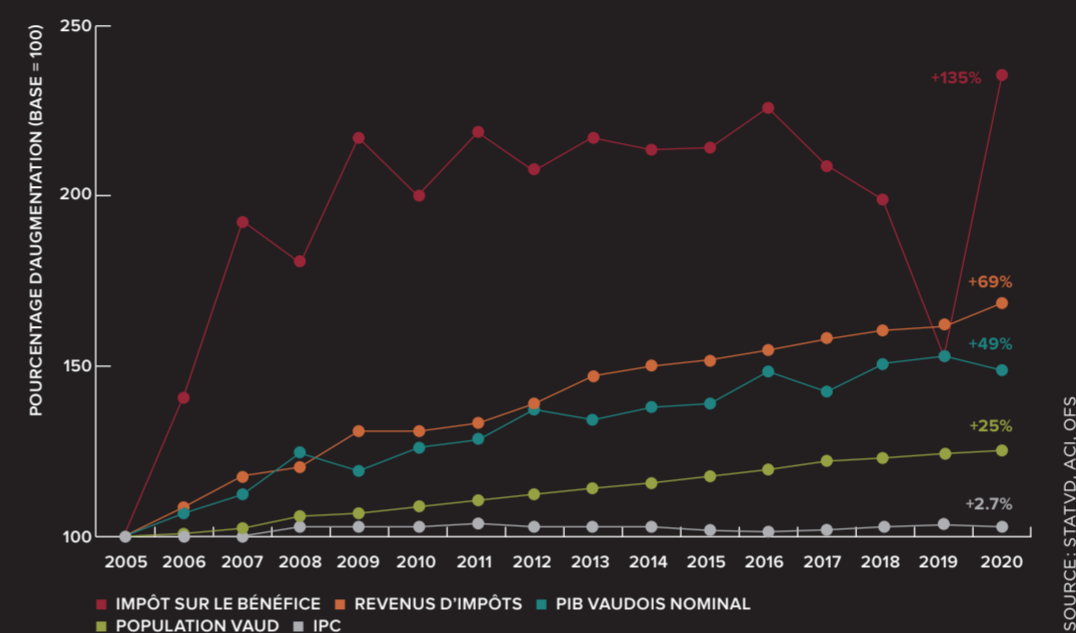
Les recettes fiscales ne cessent globalement de croître.

Alors que l'on prédisait de mauvais résultats en raison de la baisse du taux d'imposition des personnes morales dès 2019 en lien avec la RFFA, les recettes fiscales globales ont augmenté de 4,4% et celles de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 52% (source: StatVD, ACI, OFS). Aussi étonnant que cela puisse paraître, les baisses fiscales ont, dans la majorité des cas, toujours rapporté plus.

La baisse que l'on observe en 2020 s'explique par la diminution du taux fiscal cantonal de 8 à 3,3%. Elle a largement été compensée par l'entrée en vigueur de la RFFA et la suppression des statuts spéciaux, qui a induit une hausse d'impôt pour les entreprises concernées.

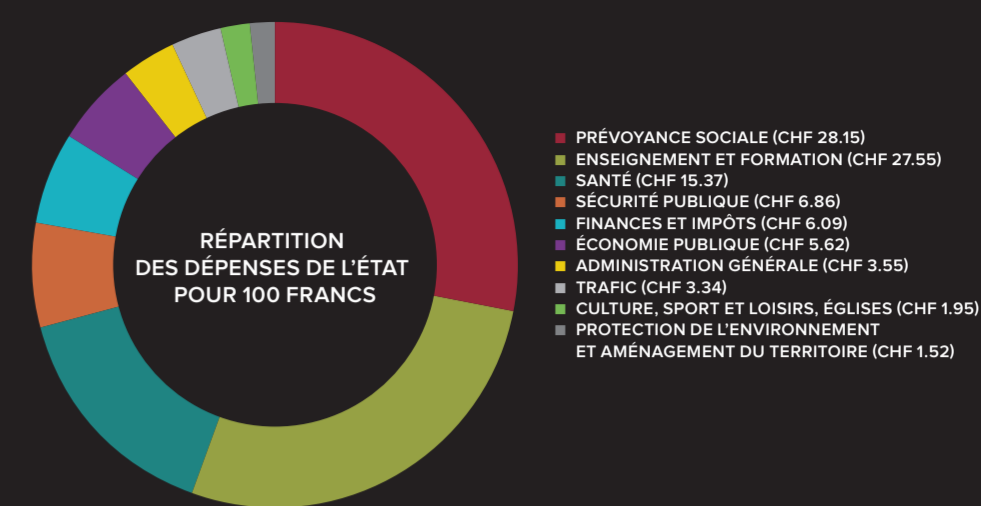
Ces dernières années, la facture sociale apparaît comme la principale dépense de l'Etat, notamment devant la formation. De nouvelles mesures sociales qui finissent invariablement par grever le porte-monnaie des contribuables.

Evolution des recettes fiscales vaudoises depuis 2005



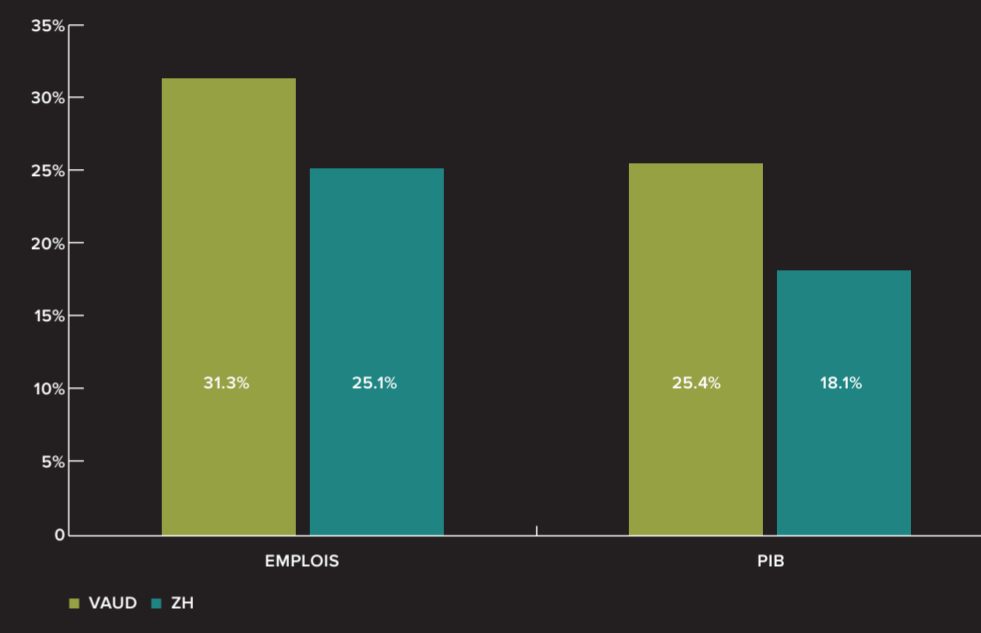
SOURCE: STATVD, ACI, OFS

Le social, 1^{er} poste de dépenses du canton de Vaud (comptes 2020)



SOURCE: COMPTES 2020 DU CANTON DE VAUD

Poids de l'Etat : part de l'administration publique en 2020, par rapport au total des emplois et du PIB (Vaud vs Zurich)



SOURCE: OFS, SECO, CREA

Importance des contribuables aisés

Les initiatives sont nombreuses pour imposer toujours davantage les assujettis les plus aisés. La dernière en date fut l'«Initiative 99%». C'est mal connaître la réalité des rentrées fiscales: 1% des contribuables les plus riches génèrent 40% des recettes de l'IFD, et les 10% les plus aisés en engendrent 78%. A l'opposé, 50% des contribuables les plus modestes en génèrent 2% seulement.

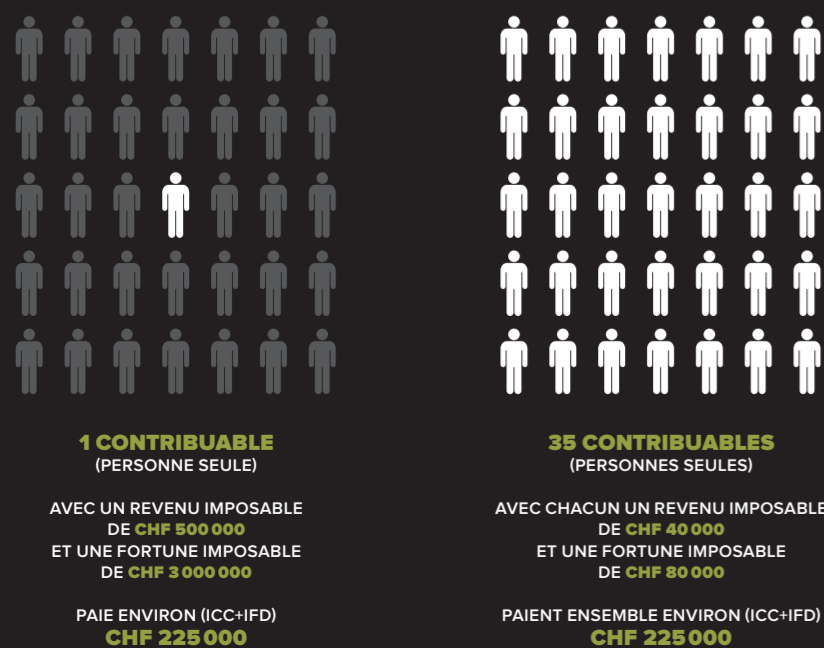
L'importance de la contribution des plus aisés apparaît donc clairement, et met en évidence la nécessité de les garder sur le territoire cantonal. Exercer sur eux

une pression confiscatoire se révèle ainsi être un mauvais calcul.

Si nous ne prenons pas garde à conserver ces personnes dans le canton, comme dans notre pays, via une fiscalité relativement modérée, nous nous priverons de recettes qu'il faudra donc compenser en imposant davantage la classe moyenne.

Cette conséquence sera très préjudiciable pour tous ces contribuables, déjà lourdement taxés en comparaison intercantonale.

Apport aux recettes fiscales en 2021



SOURCE: CALCULATEUR FISCAL DE L'ETAT DE VAUD

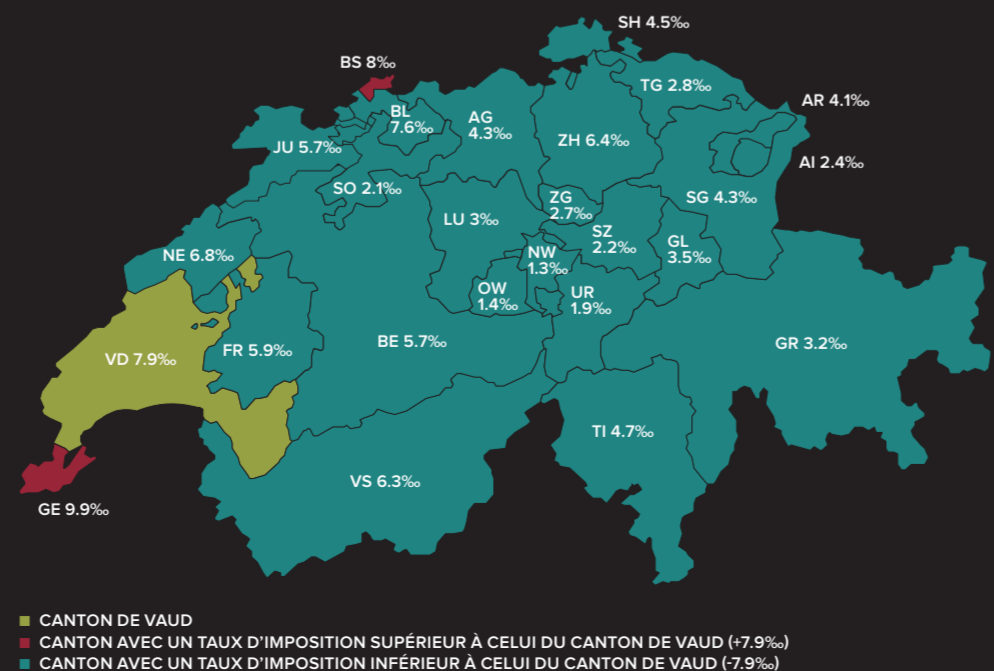
Propriétaires d'entreprises sous pression

Actuellement, le canton de Vaud connaît l'un des barèmes d'imposition sur la fortune les plus élevés de Suisse. Le canton de Berne, similaire au nôtre à plus d'un titre, connaît un impôt plus modéré, dans la moyenne suisse.

Aujourd'hui, l'impôt sur la fortune payé par une personne physique inclut les actions d'entreprises détenues par son propriétaire, partiel, principal ou exclusif. L'imposition de ces actions alourdit beaucoup les impôts de leurs propriétaires, alors que l'entreprise constitue l'outil de travail de celui qui la détient.

L'outil de travail ne représente pas en tant que tel une fortune «liquide» dont l'entrepreneur peut se séparer aisément. Il s'agit d'un facteur de production qui génère des places de travail et qui est source d'un revenu commercial imposable. Suite aux pressions des organisations économiques, le Conseil d'Etat a prévu pour 2022 une baisse de l'estimation des actions de propriétaires d'entreprise, en augmentant le taux de capitalisation du rendement pour en déterminer la valeur. Le Grand Conseil a admis cette modification. Il est important que ce taux ne soit pas revu à la baisse selon les valeurs du marché.

Impôt sur la fortune Comparaison des taux maximum entre cantons en 2020



SOURCE: «BAROMETRE FISCAL VAUDOIS 2021 / KPMG-CVCI», p. 27

Personnes morales : un avenir incertain

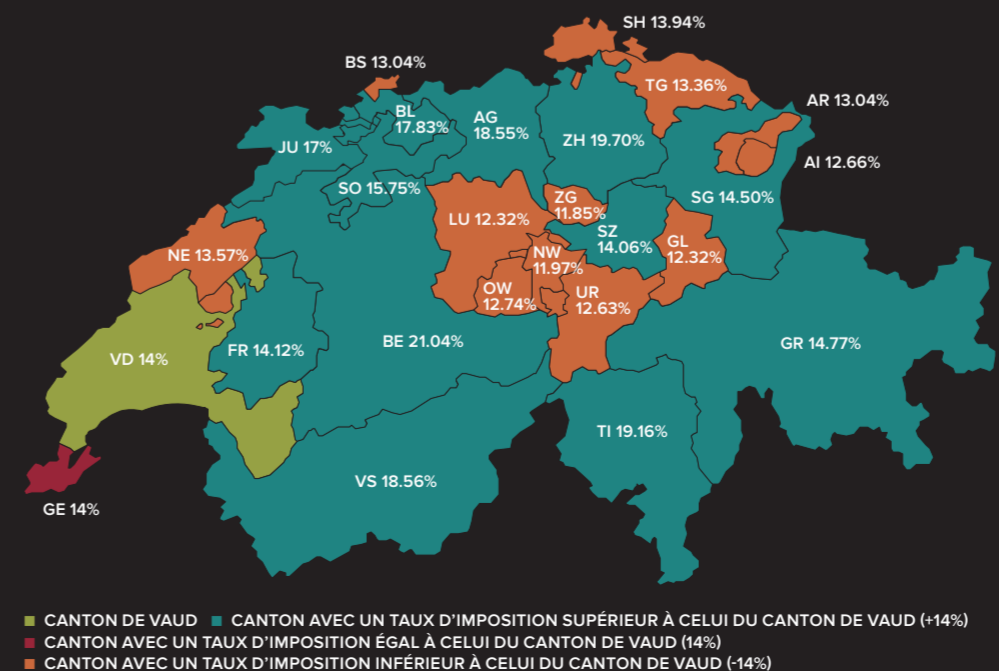
Suite à l'introduction de la RFFA, le taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises a clairement baissé dans le canton de Vaud. La réforme n'a pas généré de pertes et démontre l'importance fondamentale d'une fiscalité compétitive.

Il n'en demeure pas moins que, globalement, la fiscalité vaudoise devra veiller à rester attractive par rapport aux pays étrangers et aux autres cantons, dont certains appliquent des taux inférieurs. Il faut désormais intégrer qu'avec les développements internationaux annoncés

au niveau de l'OCDE, notamment l'introduction d'un taux d'imposition global minimum de 15%, le taux d'impôt sur le bénéfice ne sera plus un facteur de différenciation. Ce ne sera plus le seul facteur qui contribue à l'attractivité du canton vis-à-vis de juridictions dont le coût de la vie est moins élevé.

Face à ce nouvel environnement, le Canton et la Suisse devront trouver de nouvelles mesures, fiscales et non fiscales, pour maintenir leur attractivité et ainsi se différencier au plan international.

Impôt sur le bénéfice Comparaison des taux entre cantons en 2021



SOURCE: «BAROMETRE FISCAL VAUDOIS 2021 / KPMG-CVCI», p. 12

Perspectives cantonales

Le Grand Conseil vaudois a adopté une baisse du coefficient d'impôt cantonal de -1 pt en 2020 et de -1 pt en 2021 dans le cadre de la stratégie fiscale 2020-2023. En 2022, les autorités cantonales ont adopté des allègements supplémentaires:

- o La fiscalité des entrepreneurs (outil de travail): la valeur vénale des titres qui ne sont pas cotés, ou pas régulièrement cotés en bourse ou hors bourse, fait l'objet d'une estimation désormais plus favorable au propriétaire d'entreprise; le Conseil d'Etat arrête les dispositions d'application (RETIF). Ce nouveau règlement prévoit un taux de capitalisation de 16% pour les actions et titres non cotés qualifiés d'outil de travail (au lieu de 7% auparavant selon une circulaire fédérale).
- o Les prestations en capital de la prévoyance professionnelle: l'impôt est calculé sur la base de taux représentant le cinquième (au lieu du tiers) des taux d'imposition ordinaires, inscrits à l'art. 47 de la LIVD.
- o Extension de la déduction pour contribuables modestes: une déduction supplémentaire de CHF 16 000 (au lieu de 15 800) est accordée au contribuable dont le revenu (après les déductions générales et sociales) n'excède pas CHF 16 099 (au lieu de 15 899).
- o Augmentation des déductions pour frais de garde des enfants de CHF 9100 à CHF 10100.

Le canton de Vaud connaît une situation financière confortable. Les impôts y battent des records en comparaison intercantonale, sur le revenu comme sur la fortune. Parallèlement, les entreprises traversent coup sur coup deux crises majeures (Covid et guerre en Ukraine), qui mettent à mal leurs activités. Il devient donc impératif d'entreprendre une réforme de fond de la fiscalité des personnes physiques, pour redonner du pouvoir d'achat à tous, soulager les entrepreneurs et maintenir l'emploi. Un prérequis si l'on souhaite assurer notre compétitivité et, par là même, notre prospérité.

L'étude intégrale est disponible en version longue, en PDF, sur www.cvci.ch/fr/fiscalite

